

# La classe de seconde

## vue par Philippe Meirieu

**Claude Rebaud,**  
proviseur de la Cité Scolaire Mauriac – Desgranges,  
Andrézieux Bouthéon Loire

Dans son dernier ouvrage, *École : demandez le programme*, Philippe Meirieu propose une refonte du lycée. La classe de seconde constitue un axe essentiel de son projet. Celui-ci s'inscrit dans le chapitre intitulé « *Pas de course pour l'orientation ! Pour une éducation aux choix, vers un lycée ouvert à tous* ».

Philippe Meirieu part du constat de l'échec de la revalorisation de la voie professionnelle, malgré la création en 1985 du baccalauréat professionnel qui peine à être considéré comme un véritable baccalauréat (ses épreuves ne démarrent pas par l'épreuve phare de la philosophie... les médias l'ignorent superbement...). La dévalorisation de la voie professionnelle et sa non reconnaissance sont imputables aussi bien à l'École qu'à la société française dans son ensemble qui persiste à hiérarchiser « métiers manuels » et « métiers intellectuels ». Les conséquences sociales sont graves tant sur le plan de la hiérarchie des salaires que sur celui du traitement du chômage.

La volonté de refondre le lycée s'inscrit donc d'abord dans cette perspective politique, essentielle pour l'avenir de notre démocratie, de la réduction des inégalités sociales. Changer l'orientation à l'École suppose un combat au niveau social qui n'exclut nullement un combat pour faire évoluer l'École elle-même. Celui-ci fait l'objet essentiel de la réflexion de Philippe Meirieu.

-o0o-

Deux changements majeurs doivent s'opérer simultanément à l'école :

- l'un est d'ordre socioculturel, **il concerne chacun des acteurs de l'école**. Il s'agit de changer « d'attitude, au sein même des écoles et des établissements »,

- l'autre est d'ordre structurel et institutionnel, il concerne **les politiques et les administrateurs du système éducatif**.

Cette méthode de la réforme (interpellation simultanée des acteurs et des politiques, pour éviter que les premiers justifient leur immobilisme au prétexte que le changement dépend exclusivement des autres) est permanente dans la démarche de Philippe Meirieu.

**A) Le changement des attitudes, dès l'école primaire et au collège**, concerne d'abord les pratiques de la classe

- Il faut « apporter aux élèves en difficultés dans les disciplines générales l'aide pour qu'ils ne soient pas acculés à un choix contre leur gré », par la mise en œuvre de dispositifs d'aide et de soutien, par la mise en place de « situations d'apprentissage qui permettent à chacun de réussir », par de nouvelles habitudes d'évaluation, qui repèrent les réussites plutôt que les échecs.

- Il faut aussi diversifier les méthodes pédagogiques de façon « à donner toute sa place à l'approche expérimentale ».

- Il concerne aussi, en même temps, les pratiques d'orientation :

- par le renouvellement de l'enseignement de la technologie au collège, qui devrait être porté à 5 h hebdomadaires, être en meilleures relations avec les autres enseignements scientifiques et permettre l'approche des différentes branches professionnelles.

- par une meilleure éducation au choix, de façon à éviter les décisions d'orientation prises sous la contrainte.

Cette éducation au choix doit être une préoccupation permanente de tous les enseignants, quelle que soit la discipline enseignée, dans toutes les situations d'apprentissage : il s'agit de « placer au cœur de la pratique pédagogique la notion de décision ».

**B) La refonte du lycée** ne peut réussir qu'à la condition de ces changements pédagogiques et de ces évolutions profondes des habitudes de chaque acteur de l'école primaire et du collège, mais c'est la refonte du lycée qui favorisera aussi ces transformations du système éducatif. On retrouve là la stratégie de la Réforme qu'avait préconisé Claude Allègre lors de sa commande d'un colloque sur les savoirs au lycée en 1998 :

changer l'aval modifie l'amont. Les propositions de refonte du lycée s'inspirent elles aussi largement des conclusions du rapport que Philippe Meirieu avait remis à Claude Allègre à l'occasion de ce même colloque.

Si la perspective finale est – nous l'avons vu - d'ordre politique et vise concrètement à donner enfin à la voie professionnelle une dignité égale aux autres voies et à bouleverser les hiérarchies sociales, ces propositions visent aussi à une meilleure lisibilité de l'organisation du lycée (dont la complexité nuit à ceux qui connaissent le moins les arcanes du système) et à la fin d'une logique de l'orientation, qui fonctionne toujours selon le principe de la distillation fractionnée, par l'élimination progressive, à chaque étape de la scolarité, des plus faibles.

**a) Une meilleure lisibilité de l'organisation du lycée par une simplification de sa structure et des parcours de formation :**

Il y a un seul lycée, **le lycée unique**, qui scolarise tous les jeunes et qui délivre un seul type de diplôme qui porte le nom de baccalauréat.

L'expression « lycée unique » peut passer pour une provocation : elle renvoie à la notion de « collège unique » dont on sait combien elle est contestée (« collège unique – collège inique »). Philippe Meirieu revendique ce concept de « lycée unique » en précisant d'emblée que « lycée unique » signifie d'abord « lycée pour tous avec des formations d'égale dignité ».

En effet, contrairement à ce qui a pu être fait dans le collège unique, le lycée unique proposera des parcours diversifiés par la création de trois voies :

- **la voie académique** (qui correspond aux actuelles filières générales et à quelques filières technologiques)

- **la voie professionnelle** (qui correspond aux actuelles formations préparatoires aux bac pro et à quelques filières technologiques). Elle prépare à des poursuites d'étude dans l'enseignement supérieur. On prend ainsi en compte les évolutions inéluctables du bac pro, de plus en plus propédeutique à des formations d'enseignement supérieur, et on évite que perdure la confusion bac pro/bac technologique. La préparation du bac pro en trois ans au lieu de quatre actuellement le rend en outre plus attractif pour de nombreux élèves de 3<sup>ème</sup>.

- **la voie spécialisée** (qui correspond aux actuelles formations préparatoires au BEP ou au CAP en deux ans). Elle permet « d'accéder directement à un métier au sortir du lycée ». On met fin ainsi à l'ambiguïté du statut du BEP qui n'a le plus souvent de professionnel que le nom et qui est devenu au fil des ans un diplôme propédeutique à des poursuites d'études dans les séries technologique ou professionnelle. On prolonge la scolarité de deux à

trois ans et on met fin à ces nombreuses formations complémentaires souvent indispensables aux élèves titulaires d'un CAP pour qu'ils deviennent de véritables spécialistes dans leur profession. On donne à tous ces élèves qui choisissent cette voie une dignité égale à celle des autres élèves par l'attribution du titre de bachelier.

Tous ces élèves vivent dans la même structure ... Plus personne n'est relégué dans un lycée qui peut apparaître de seconde zone ... La voie professionnelle est gagnante. La mission du système éducatif de créer de la mixité sociale est mieux réalisée. Mêmes titres, même durée, même toit pour tous les élèves qui sont tous des lycéens : voilà ce que signifie « le lycée unique ». Le lycée unique, ce n'est donc pas l'uniformité ; les disciplines enseignées sont différentes d'une voie à l'autre, les approches pédagogiques, les objectifs de poursuite d'études ou d'entrée dans le métier aussi. Bref, on vit ensemble dans l'apprentissage du respect des différences. Le lycée unique favorise aussi à l'interne le développement des passerelles d'une voie à l'autre, en fonction des « erreurs d'orientation » inévitables, des évolutions personnelles des élèves tout aussi inévitables pendant cette période de construction de soi que constitue l'adolescence.

**b) Dans cette organisation, toutes les classes de 2de dans chacune des trois voies sont des classes de détermination qui s'inscrivent dans la double perspective, immuable depuis le début de l'Ecole primaire, de l'apprentissage de la décision et de la construction du projet personnel.**

On part du principe simple qu'il n'est pas possible de choisir une spécialisation disciplinaire ou professionnelle sans connaissance préalable précise des propositions par rapport auxquelles il faut se déterminer.

- La classe de « 2de académique » propose une initiation systématique aux nouvelles disciplines qui caractérisent les séries : sciences économiques, STI, STG, philo... .

- La classe de 2<sup>e</sup> professionnelle peut être l'occasion de la découverte de différentes orientations professionnelles possibles.

- La classe de 2de de spécialité peut être consacrée à la découverte des différents métiers possibles dans la branche.

Cette initiation au choix nécessite forcément de la souplesse dans l'organisation de l'année ; ainsi les différentes initiations aux nouvelles disciplines pourront se dérouler en séquences successives tout au long de l'année. Elles pourront aussi prendre des formes

différentes : séquences en entreprises ou approches plus théoriques par exemple.

**c) La classe de 2de de détermination permet ensuite de préparer un bac en deux ans.** Là aussi, la notion de « lycée unique » recouvre les mêmes réalités : même durée, même titre, même établissement formateur, mêmes ambitions au point de vue de l'acquisition d'une culture commune, à travers les enseignements généraux. Mais elle est associée à celle de « parcours diversifiés » : comme en classe de seconde, dans le cycle terminal, les méthodes d'enseignement peuvent différer d'une série à l'autre à travers des organisations diverses en fonction des élèves concernés sur le plan de l'organisation des emplois du temps, de la structure des groupes, de l'utilisation des méthodes pédagogiques.

Les modalités de formation, voire le statut de l'élève, peuvent aussi différer en fonction de la voie choisie : stages en entreprises pour la voie professionnelle, statut de la formation en alternance pour la voie spécialisée... La formation au lycée pourra être ensuite prolongée tout au long de la vie par la création d'un crédit formation.

-o0o-

Ce projet de refonte du lycée et de la classe de 2de est un projet ambitieux.

- Il est l'œuvre d'un pédagogue : il part du constat des différences des élèves et de la connaissance des différentes stratégies qui permettent d'assurer la réussite du plus grand nombre.

- Il est l'œuvre d'un pédagogue engagé :

- **Sur le plan éthique**, ce projet est le produit de valeurs : les élèves sont tous éducatibles, ils doivent être en mesure de faire des choix, ils sont différents mais peuvent tous accéder à un haut niveau de culture générale, ils ont droit à l'erreur et doivent pouvoir évoluer dans leurs choix ...

- **Sur le plan économique**, il tend à la réalisation d'un plus juste équilibre, d'une meilleure reconnaissance de la valeur des différents métiers.

- **Sur le plan politique**, il a pour ambition de réaliser la mission de l'École de faire vivre ensemble ceux que la vie sépare dans la ville ou dans des communautés qui ne se parlent pas ou s'affrontent. Il propose aussi, contre l'immobilisme et les

conservatismes, contre ceux qui acceptent la fatalité des mentalités existantes, une stratégie de la réforme qui implique – en même temps et dans une égale importance – les décideurs politiques, les administrateurs et les acteurs de terrain. Ce projet est donc un projet qui appelle à un renouvellement des pratiques de la démocratie.

Il a la vertu de fixer un cadre, de grandes orientations. Il n'a pas l'ambition de se substituer au travail nécessaire des politiques, des administrateurs et des acteurs de terrain.

**Cette construction d'un lycée qui offre les trois voies académique, professionnelle et spécialisée** pose bien des problèmes concrets. Ce sont ces problèmes auxquels il nous faut contribuer à donner des réponses. Nous en présentons quelques uns en vrac :

- Quelle taille minimale doit avoir un établissement scolaire pour offrir un éventail de choix suffisant ? Quelle nouvelle carte des formations ? Quel échancier ? Quel coût ? Quid des établissements 5 étoiles (Le Parc, Henri IV...) ? Ceux-ci accueilleront-ils aussi la voie spécialisée par exemple ? Quid des petits établissements ? Faut-il fermer les fermer ou les faire fonctionner en réseau avec d'autres établissements voisins ?

- Si le lycée est unique, faut-il maintenir différents corps de personnels enseignants ? Comment ne pas perdre les compétences spécifiques des professeurs des actuels lycées professionnels ? Comment maintenir la diversité des méthodes pédagogiques et ne pas « universitariser » l'ensemble des enseignements ? Dans l'organisation souple que propose Philippe Meirieu quel nouveau statut pour l'enseignant ?

- Comment accompagner cette réforme par la formation des personnels ? Comment, par exemple, faire que, en amont, c'est-à-dire à l'école primaire et au collège, tous les enseignants apprennent à leurs élèves l'éducation au choix, les aident à travailler sur la connaissance de soi ?

- Quelle nouvelle place pour les entreprises, plus largement sollicitées par la multiplication des séquences en entreprise et la mise en place systématique de l'alternance dans la voie spécialisée ? Quel statut pour les tuteurs d'entreprise ? Quel statut pour les élèves dans les formations en alternance ?